



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense : personnel

Question écrite n° 121164

Texte de la question

M. Michel Sordi appelle l'attention de Mme la ministre de la défense sur le souhait des agents du mess de la base aérienne de Meyenheim d'être reclassés, suivant leur ancienneté et leur rémunération, en tant qu'ouvriers d'État. Cette revendication semble pouvoir être élargie, d'après la représentation syndicale à tous les personnels des mess de l'ensemble des armées. En 2001, ces agents relevant de la jurisprudence Berkani ont obtenu une reconnaissance de leurs missions et de leurs droits en gagnant un contrat relevant du droit public. Pour autant, après de longues années de service, ils demandent à être considérés au même titre que les fonctionnaires (agents des services hospitaliers ou des services techniques) recrutés actuellement par le ministère de la défense. Il lui demande si le Gouvernement entend prendre des dispositions en vue du reclassement de ces personnels.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sordi](#)

Circonscription : Haut-Rhin (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121164

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3059